

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 22 (1951)
Heft: 4

Artikel: Rapport concernant le relevé topographique des Grottes de Réclères
Autor: Lièvre, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*Chômeurs complets dans les principales localités du Jura
au 24 mars 1951*

Delémont	4	tous du bâtiment
Laufon	0	
Moutier	0	
La Neuveville	0	
Porrentruy	15	soit 11 du bâtiment, 1 de la métallurgie et 1 de l'horlogerie
Reconvilier	5	tous du bâtiment
Saignelégier	4	
Saint-Imier	4	tous du bâtiment
Tavannes	1	de la métallurgie.

La rédaction.

Rapport concernant le relevé topographique des Grottes de Réclères

Les études auxquelles nous avons procédé sur la région karstique de la Haute-Ajoie pour établir la position du lit de la rivière souterraine, l'Ajoulotte, nous ont conduit précisément jusqu'à la Grotte de Réclère, située dans la zone de l'origine supérieure de ce cours d'eau souterrain.

Or, la conformation de cette grotte permet de déduire qu'elle s'est formée par effondrement sur une caverne primitive. Les énormes blocs de calcaire qui jonchent le sol des grottes et dont les corniches d'arrachement marquent le plafond d'une série d'entablements en gradins de la hauteur correspondant à l'épaisseur des strates, ne laissent aucun doute à cet égard. Si la formation des grottes de Réclère par écroulement de la caverne primitive est un fait bien établi, il y a lieu cependant d'exposer l'hypothèse, que nous vous avons émise, pour expliquer cette formation.

Le géologue a constaté qu'une importante ligne de fracture de la croûte terrestre, la faille de Grandfontaine s'achemine d'Abévillers, aborde le sol suisse « Sur Chenal » pour s'enfoncer à travers « Le Perchet » et, après passage en plein village de Réclère, se dirige vers le col du Lomont au voisinage des grottes.

Cette grande cassure a entraîné durant les périodes des plissements jurassiques un affaissement de la chaîne du Lomont au point où elle l'aborde et aussi un changement très net de la direction de cette chaîne.

En outre, sur chaque bord de cette faille on reconnaît des bouleversements dans l'ordre des couches géologiques, et la présence de nombreux gouffres sur « Le Perchet », orientés suivant sa direction approximative nord-sud.

Il résulte de ce qui précède que les abords des Grottes de Réclère devaient offrir à l'origine de la formation de la caverne primitive un sol très fissuré favorable à l'infiltration des eaux. Celles-ci, dès le début des soulèvements jurassiques, commencèrent leurs actions de corrosion et de désagrégation dans les roches où elles pénétrèrent.

D'ailleurs, l'étude morphologique de la région des Grottes de Réclère révèle l'existence durant la longue période des dislocations jurassiques d'une hydrologie ancienne beaucoup plus abondante que l'actuelle.

Il paraît bien établi qu'à un certain stade de son évolution parmi les voissures en voie de surection et sur lesquelles s'exerçait son

action érosive, le Doubs ait coulé à proximité des fissures provoquées dans les parages des grottes par les mouvements tectoniques signalés plus haut. Ces eaux se seraient insinuées par ces engouffroirs entr'ouverts, les transformant en gueules d'abîmes et de cavernes pour opérer ensuite l'affouillement par érosion et corrosion des masses calcaires éliminées ainsi peu à peu.

Par suite de l'abaissement progressif du Doubs dans sa vallée drainante, conjuguée avec les mouvements de soulèvements du sol, le gouffre absorbant serait resté béant, bien au dessus du niveau de base des vallées voisines.

Quant à la caverne primitive ainsi creusée, elle n'aurait pu résister à la pression des masses surplombantes lors de mouvements tectoniques ou de secousses sismiques. Des effondrements successifs l'auraient comblé, partiellement, tandis que les matériaux tombés de ses voûtes, laissaient au dessus d'eux, un important espace vide qui constitue la grotte actuelle.



Adij. 309

Entablement rocheux d'où furent arrachés les énormes blocs de calcaire qui encombraient le fond des grottes, au moment de la formation de celles-ci par effondrement
A la base de ces entablements se trouve une zone souterraine, non encore explorée.

La conformation des grottes actuelles indique la disposition des couches calcaires sensiblement dirigées de l'est vers l'ouest avec inclinaison nord-est à sud-ouest (voir plan topographique et coupe). L'écroulement du plafond de la grotte primitive a déterminé un glissement des matériaux vers le fond sud-ouest de la grotte, où ils ont comblé, partiellement seulement, l'ancienne caverne. En effet, lors d'une exploration de cette partie par la Section jurassienne de la Société suisse de spéléologie, il a été possible de prospecter une série de cavités s'étendant dans cette direction, toujours plus profondément. D'autre part, plusieurs personnes de Réclère affirment qu'à la découverte des grottes, en 1889, les explorateurs avaient reconnu l'existence de trous d'accès verticaux à d'autres chambres souterraines, trous qui auraient été obstrués intentionnellement pour éviter des accidents aux visiteurs. La nécessité qui s'est alors présentée de situer exactement les cavités reconnues par le groupe S. S. S. jurassien nous a incité à intervenir auprès de M. le géomètre cantonal, A. Buess, en vue de dresser un

plan exact des Grottes de Réclère. Vu le caractère de beauté naturelle de la grotte et la possibilité de la faire mettre sous protection, M. le géomètre cantonal décida de faire exécuter un levé topographique avec courbes de niveaux équidistantes de 2 mètres.

Rapport sur le levé des Grottes de Réclère

Le plan des Grottes a été levé pour faciliter les recherches scientifiques et plus particulièrement les études géologiques. Il a permis en outre d'en dessiner les contours sur les plans cadastraux de la commune de Réclère, ce qui permettra de les placer, cas échéant, sous protection de l'Etat à titre de « monuments naturels ».

Les grottes furent levées à l'aide d'une polygonale rattachée, à l'entrée, au réseau polygométrique de la mensuration cadastrale de Réclère. Les coordonnées sont basées sur la projection cylindrique conforme et les altitudes sur le nouvel horizon (Pierre du Niton à Genève = 373.6).

Les points polygométriques situés dans la galerie ne furent pas repérés, en revanche les 13 p. p. situés dans la Grotte proprement dite furent repérés à l'aide de boulons de laiton, et numérotés au minimum.

Ces points polygométriques servirent au levé de la Grotte dans toute sa grandeur, au levé des courbes de niveau, des chemins, des principaux blocs de rocher et des éboulis compacts.

Le levé a fait apparaître que certaines parties de la Grotte se superposent à d'autres. Les contours de la partie inférieure de la superposition sont représentés sur le plan au moyen d'un trait pointillé et les altitudes des points au sol sont mises entre parenthèses.

La différence de niveau entre le point le plus élevé, situé à l'entrée des Grottes et le point le plus bas que nous ayons mesuré est de 40 mètres. Une coupe transversale a été établie au milieu de la Grotte pour obtenir aussi la forme de la voûte. Les points caractéristiques de cette dernière, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G et H, furent déterminés en situation et en altitude par recoupements observés sur deux points de polygone.

Comme ces points de voûte ne purent pas être choisis librement, leur liaison sur le plan forme une ligne incurvée.

Les indications de la légende relative à la coupe transversale signifient :

Voûte : hauteur absolue des points de voûte au-dessus de la mer ;

Terrain : hauteur absolue des points de terrain au-dessus de la mer (pour rendre le dessin plus clair le chiffre complet n'est indiqué que pour le point A) ;

Distance : les distances ont été mesurées horizontalement et cumulées en partant du point A (fin de la galerie) ;

Point : Les points de voûte correspondent à la désignation du plan de situation.

La différence de niveau entre le terrain et la voûte peut être mesurée en tout point graphiquement sur la coupe transversale à l'échelle 1 :250.

Berne, le 4 mars 1950.

Le géomètre cantonal : BUESS.

En complément du levé, M. Kummer a déterminé la projection verticale du périmètre des grottes, de manière à établir le droit des propriétaires des parcelles de terrain située au-dessus des grottes.

L. LIÈVRE.